



La voix du Synofdes

Le Syndicat des organismes de formation non-signataire de l'avenant sur une nouvelle revalorisation des minima 2023

À la fin de l'année 2022, nous avons proposé pour 2023 une augmentation de 4% des minima issus de la grille négociée en mai 2022. Les organisations syndicales de salarié·es ont préféré la proposition portée par la Fédération Les Acteurs de la Compétence et le Sycfi, comportant un système de double augmentation :

- l'une portant revalorisation des minima 2022 - non ratifiée par le Synofdes en raison de la tardiveté avec laquelle elle arrivait - applicable exclusivement aux organismes de formation adhérant aux organisations professionnelles d'employeurs signataires ;
- l'autre portant sur les minima 2023, à laquelle le Synofdes a souscrit puisqu'elle s'inscrivait globalement dans les analyses économiques effectuées.

Conscients et concernés par les difficultés rencontrées par les salariés en raison de l'inflation de ces 12 derniers mois, nous nous sommes inscrits lors des négociations réouvertes au mois d'avril dans une proposition d'augmentation supplémentaire à celle d'ores et déjà **signée et applicable pour 2023. Toutefois, si nous avons la volonté ferme de participer à l'attractivité de nos métiers par une revalorisation des salaires, nous avons aussi la responsabilité forte de maintenir une pression qui permet la durabilité des modèles socio-économiques des organismes de formation.**

Or, les évolutions à venir auront un impact significatif et réel sur les équilibres financiers de nos adhérents, notamment au regard de la structure des rémunérations de leurs salariés. Si nous pensons nécessaire de les assumer, il n'en demeure pas moins qu'elles doivent demeurer soutenables d'autant que les dérives inflationnistes touchent aussi directement les entreprises. C'est pourquoi, considérant les augmentations proposées par la Fédération Les Acteurs de la Compétence auxquelles s'est associé le Sycfi déraisonnables en ce qu'elles questionnent fortement ces équilibres, le Synofdes n'est pas signataire de l'avenant portant sur les minima 2023.

En tout état de cause, le Synofdes poursuit son engagement dans un dialogue social constructif, soucieux de créer des droits réels au bénéfice des salariés des entreprises de la branche. Nous prendrons toute notre part dans les chantiers structurels qui s'amorcent dans la branche et que nous appelons de longue date de nos vœux.

Actualités générales

Le rapport de préfiguration de France Travail

Un rapport de 10 axes et 99 propositions pour l'organisation future de France Travail, mettant l'accent sur la concertation et la collaboration entre les acteurs concernés.

L'axe 5 souligne la nécessité de cibler les plus éloignés de l'emploi en offrant un accès à la formation dicté par les besoins des employeurs et en rendant le tout accessible et pilotable grâce aux communs numériques.

Le Synofdes partage les constats des nécessaires améliorations du service public pour l'emploi et les objectifs à atteindre pour cela. La meilleure coopération entre les acteurs du système, l'harmonisation des méthodes, les

volontés de guichet unique, de référent permanent pour les demandeurs d'emploi dans un contexte de pérennisation du plan d'investissement dans les compétences ne peuvent que consolider un système qui doit gagner en agilité et en simplicité, pour les entreprises que nous sommes et qui peinent à recruter, pour les demandeurs d'emploi et leur insertion durable.

Nous restons néanmoins attentifs aux engagements financiers qui seront la traduction ou non de ce volontarisme affiché, aux contenus des contractualisations entre l'Etat et les collectivités qui devront l'incarner. Nos adhérents attendent de ces évolutions des rapports renouvelés avec les commanditaires d'accompagnement ou de formation.

[Je consulte le rapport](#)

Nouvelle déclaration obligatoire pour accéder à l'espace EDOF sur la plateforme "MonCompteFormation"

Afin de finaliser leur référencement sur l'espace EDOF et pour sécuriser les échanges avec la Caisse des Dépôts.

Les organismes de formation déjà présents sur la plateforme devront fournir à la Caisse des Dépôts, à compter du **18 avril**, l'identité et les coordonnées des personnes désignées au sein de leurs établissements en tant que :

- **Représentant légal** ;
- **Responsable pédagogique** (réfèrent « catalogue ») ;
- **Responsable administratif** (réfèrent « dossiers ») ;
- **Responsable financier** (réfèrent « paiements »).

[Je veux en savoir plus](#)

Report au 1er septembre 2023 de l'entrée en vigueur des nouveaux NPEC

Lors de son Conseil d'administration prévu pour le 11 mai prochain, France Compétences devra examiner la problématique de la deuxième baisse des NPEC annoncée pour juillet 2023 (au lieu d'avril 2023) par Carole Grandjean.

Dans ce contexte, **Bruno Lucas** (Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle) a adressé aux administrateurs un courrier dans lequel il annonce le report au **1er septembre 2023** de l'entrée en vigueur des nouveaux coûts-contrats qui seront déterminés à la suite de cette révision.

Ce nouveau report se justifie par le fait que l'administration se donne une marge de manœuvre afin de tenir compte non seulement des comptabilités analytiques des CFA mais aussi avoir une visibilité sur la structure de leurs charges ainsi que la situation financière de France Compétences.

En région

[BRETAGNE] Empreinte écologique : comment contribuer en tant qu'organisme de formation ?

Toutes et tous concernés par la transition écologique, même les organismes de formation ?

Revoyez en replay le webinar animé par le **Gref Bretagne (carif-oref)** du 14 avril qui s'adresse aux organismes de formation qui se questionnent sur la démarche de la transition écologique au sein de leurs structures. Deux témoignages fort éclairants de **Formethic** et de **Voyelle**.

[Je visionne le replay](#)

Ressources et perspectives

Enquête FIL sur les usages de l'immersif dans la formation & l'enseignement

France Immersive Learning (FIL), une société de production, lance une enquête en partenariat avec Meta pour construire un observatoire des usages de l'immersion dans la formation et l'enseignement.

Les participants ont **jusqu'au 31 mai** pour y contribuer. Les résultats obtenus permettront de mieux comprendre et de cartographier l'utilisation des technologies immersives dans les processus d'apprentissage.

[Je participe à l'enquête](#)

Modification du Cerfa contrat d'apprentissage et sa notice

Les services de l'Etat ont publié une nouvelle version du Cerfa contrat d'apprentissage et sa notice sur le site du service public.

[Je consulte le formulaire 10103*10](#)

Agenda



Webinaire DUERP (G2P)

Vendredi 12 mai 2023 à 11h

Branche Eclat, HLA, OF et Sport : un outil pour créer votre DUERP !

Didacthem, en collaboration avec HEXOPEE, vous propose ce webinaire de présentation de **G2P** pour que vous puissiez découvrir cet outil web permettant la création de votre DUERP.

D'autres dates possibles en mai et juin !

[Je m'inscris](#)



Évènement "Jeudis de l'afref"

Jeudi 11 mai 2023 - 8h45 à 12h30

Enjeux et impacts de la certification professionnelle

"Jeudis de l'afref" organise des conférences-débats sont ouvertes au public qui offrent des temps de réflexion sur les thèmes d'actualité liés à la formation.

Deux tables-rondes aborderont les évolutions du périmètre de certification et de son ingénierie.

Le Délégué Général **David Cluzeau** participera à la première table ronde qui examinera la place des micro-certifications et les critères d'enregistrement.

Les débats seront accessibles librement en présentiel ou en distanciel !

[Je m'inscris](#)

Synofdes

88 rue Marcel Bourdarias
CS 70014 - 94146 Alfortville Cedex
synofdes@synofdes.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit sur les listes du Synofdes.

[Se désinscrire](#)



© 2023 - Synofdes